

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT
de FORBACH

Séance du 19 août 2011
Convocation du 4 août 2011

Nombre des conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
14

Conseillers présents :
12

Président : Patrick SEICHEPINE, Maire

Présents : Katia KARST, Michel HAMANT, Françoise GROSSE, Armand CHARPENTIER, André GROSSE, Agnès HAMANT, Alain SADLER, Thierry MULLER, Bertrand BADO, Gérard DELLES, Dominique RISSE

Absents excusés : Eric HEMMER (procuration à Patrick SEICHEPINE), Patrick FERY (procuration à Alain SADLER)

PV du 16 juin 2011 : il est adopté à l'unanimité.

1. **Projet Maison de Santé**

Le Maire expose le projet de création d'une Maison de Santé installée sur la commune de Grostenquin regroupant plusieurs professionnels des soins de santé à savoir : 3 médecins, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 podologue, 1 infirmier, 1 pharmacie, 2 secrétaires, pour assurer une continuité et une permanence des soins au titre de la prise en charge médicale pour la population locale et de ses environs immédiats. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la continuité de l'étude de ce projet et valide le choix de l'architecte Mme HABERT de Saint-Avold pour l'élaboration des plans ainsi que pour l'étude d'une recherche judicieuse pour l'implantation de ce projet.

2. **Désignation du consultant**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour faire appel à H.F. Consultant de Saint-Avold pour l'étude de faisabilité concernant la création d'une Maison de Santé à Grostenquin pour un montant de 3.960,00 € H.T. Il autorise le Maire à signer la convention de prestation de services.

3. **Maison de LINSTROFF**

Après étude des diverses possibilités concernant l'avenir de la maison de Linstroff et n'ayant trouvé aucune solution adaptée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner le projet.

4. **Consolidation de Trésorerie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à un prêt relais «in fine» pour un montant de 80.000 € sur 3 ans au taux de 3,82 % auprès de la Caisse d'Epargne. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

5. **Cantine**

Après exposé et lecture de Monsieur le Maire de l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Grostenquin, il s'avère que des familles ne sont pas à jour dans le règlement de la cantine de leurs enfants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus accepter à la cantine les enfants dont les factures ne seront pas régularisées au moment de l'inscription.

6. **Location salle des Fêtes**

Après exposé des différentes locations et annulations de la salle des Fêtes de Grostenquin depuis le début de l'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que toute réservation confirmée (après un délai de 7 jours) sera considérée comme étant dû en cas d'annulation y compris pour les locations gratuites.

7. **Nouvelle taxe : fiscalité de l'aménagement**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'à compter de 2012, la «taxe d'aménagement» remplacera toutes les participations d'urbanisme. Elle sera applicable aux demandes d'autorisation et déclarations préalables et concernera toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, agrandissement ou aménagement soumis au régime d'autorisation. Le Conseil est invité à voter un taux entre 1 % et 5 % pour cette taxe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter un taux de 2 % pour la nouvelle taxe d'aménagement.

8. **Création emploi**

Le Conseil Municipal, accepte de créer deux emplois pour la gestion de la Bibliothèque et de la Cantine entre midi. Un contrat à compter du 2 septembre 2011 à raison de 17h30 par semaine pour une durée de 1 mois ensuite deux contrats à compter du 3 octobre 2011 à raison de 7 h par semaine pour une durée de 3 mois.

9. **Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 36,45 € à Madame Françoise GROSSE pour avancement de frais d'achat.

Le Maire,
Patrick SEICHEPINE